



AFFICHAGE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2011**

**-O-**

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M.MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM.LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, LIÉNARD, CAZAUX, Mme MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE-DESCHAMPS, M.CELAN, Mmes BORDA, ONDARTS, HERVELIN, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mmes RIVIERE, MM OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mme LASSERRE-DAVID, M.BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à M.MARTI  
 Mme GETTEN PORCHÉ qui a donné procuration à M. GARRIVET  
 Melle CAZAUX qui a donné procuration à M.VEUNAC  
 Mme LECOUTURIER qui a donné procuration à M.OLIVE Claude  
 Melle KEH qui a donné procuration à M.DAUBAGNA  
 Mme JARRAUD-VERGNOLLE qui a donné procuration à M.LAGARESTE (à compter de la question n° 3)  
 M.CARRICANO qui a donné procuration à M.OLIVE Cédric (de la question n° 3 à la question n°11)  
 M.PAUL-DEJEAN qui a donné procuration à M.CAZAUX (à compter de la question n° 3)  
 Mme DARRASSE qui a donné procuration à M.BLEUZE (à compter de la question n° 3)  
 Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD (à compter de la question n°15)

SECRETAIRE DE SEANCE : M.OLIVE Cédric

---oOo---

**1- DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT**

(Rapporteur : M.ESPILONDO, Maire)

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties en application de l'article L.2122-22 CGCT.

**(Ne donne pas lieu à vote)**

**2- BILAN 2010 DES MARCHES PUBLICS**

(Rapporteur : M.MONDORGE)

Le Conseil municipal prend connaissance de la liste des marchés publics conclus par le pouvoir adjudicateur en 2010.

**(Ne donne pas lieu à vote)**

**3- VALIDATION DE L'AGENDA 21**

(Rapporteur : M.MARTI)

Le plan d'actions de l'Agenda 21 est approuvé. Il constitue une première étape pour inclure l'action politique d'Anglet dans une stratégie de développement soutenable. Il fera prochainement l'objet d'une demande de reconnaissance « Agenda 21 local ». Au total, 32 actions ont été retenues, intégrant 155 mesures concrètes à mettre en œuvre sur la période 2011-2015.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE****4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

(Rapporteur : M.DAUBAGNA)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

|                  |               |
|------------------|---------------|
| . Recettes ..... | 350 000, 00 € |
| . Dépenses ..... | 350 000, 00 € |

La section d'investissement :

|                  |              |
|------------------|--------------|
| . Recettes ..... | 551 864,82 € |
| . Dépenses ..... | 551 864,82 € |

**VOTE :**

**POUR: ..... 35**  
**ABSTENTION..... 4 (M.ROUX, Mmes DESTRUHAUT, BORDA, Melle RIVIERE)**

**5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

(Rapporteur : M.DAUBAGNA)

Il est décidé d'approuver le Compte administratif 2010 du Budget annexe de l'eau potable :

-section d'exploitation :

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| .Recettes (produit de la surtaxe)..... | 352 911,21 € |
| .Dépenses.....                         | 229 134,04 € |

L'excédent de clôture d'exploitation de l'exercice 2010 s'élève donc à 123 777,17 €

-section d'investissement :

|                |              |
|----------------|--------------|
| .Recettes..... | 269 659,66 € |
| .Dépenses..... | 284 665,34 € |

Le déficit de clôture global pour l'exercice 2010 (incluant le déficit d'investissement reporté 2009) s'élève à 231 979,26 €.

Le solde négatif des restes à réaliser d'investissement s'élève à la somme de 12 301,53 €.

Au final, le besoin de financement de la section d'investissement est de 244 280,79 €.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

(Rapporteur : M.DAUBAGNA)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « eau potable » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2010 a été approuvé.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE****7 - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

(Rapporteur : M.DAUBAGNA)

Afin de couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement, il est décidé d'affecter à titre au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2011 l'intégralité du résultat cumulé d'exploitation s'élevant à la somme de 123 777,17 €.

Le résultat cumulé d'investissement de 231 979,26 € sera repris au budget primitif 2011 à l'article D 001 « Solde d'exécution négatif reporté ».

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE****8- VOTE DU BUDGET ANNEXE 2011 DU POLE SOCIAL**

(Rapporteur : M.LAGARESTE)

Le budget primitif 2011 se présente et s'équilibre de la façon suivante :

|                    | Dépenses              | Recettes              |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| Opérations réelles | 1 812 640,00 €        | 1 812 698,93 €        |
| Opérations d'ordre | 6 231 498,00 €        | 6 231 439,07 €        |
| <b>TOTAL</b>       | <b>8 044 138,00 €</b> | <b>8 044 138,00 €</b> |

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE****9 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE POLE SOCIAL**

(Rapporteur : M.LAGARESTE)

Il est décidé d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe du pôle social d'Anglet, opération assujettie à la TVA.

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2010 s'élève à 604 233,07 €.

Le déficit de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2010 s'élève à 604 292 €

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE****10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET ANNEXE POLE SOCIAL**

(Rapporteur : M.LAGARESTE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « pôle social d'Anglet » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2010 a été approuvé.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11- AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET ANNEXE POLE SOCIAL.**

(Rapporteur : M.LAGARESTE)

Il est décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2010 s'élevant à la somme de 604 233,07 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté de N – 1 » du budget primitif 2011. Le résultat déficitaire d'investissement de 604 292 € sera repris au budget primitif 2011 à l'article D 001 « Solde d'exécution négatif reporté de N - 1 ».

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **12 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 D'ANGLET TOURISME**

(Rapporteur : M.CAZAUX)

Le budget primitif 2011 d'Anglet Tourisme est approuvé ; il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| ➔ Fonctionnement dépenses ..... | 1 371 400,00 € |
| ➔ Fonctionnement recettes ..... | 1 371 400,00 € |
| <br>                            |                |
| ➔ Investissement dépenses ..... | 35 700,52 €    |
| ➔ Investissement recettes ..... | 35 700,52 €    |

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **13- TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE L'EPI DE MARINELLA - CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ACBA**

(Rapporteur : M.DASSIÉ)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de convention financière à intervenir entre l'Agglomération Côte Basque Adour et la Ville d'Anglet pour définir les modalités de participation de cette dernière aux travaux de confortement du musoir de l'épi de Marinella, fortement dégradé par la tempête de 2009.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **14- CLAPAGES COTIERS – CONVENTION TRIPARTITE**

(Rapporteur : M.DASSIÉ)

Il est décidé :

- de confirmer les termes de la convention tripartite avec la Chambre de Commerces et d'Industries et l'Agglomération Côte Basque-Adour permettant d'assurer les clapages côtiers pour les années 2011 à 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional pour l'attribution d'une subvention à ces opérations de ré- ensablement par clapages côtiers.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **15 - SAISON CULTURELLE 2011 - CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Conservatoire Maurice Ravel une Convention de partenariat destiné à favoriser la connaissance de la musique classique (particulièrement auprès du jeune public et des familles), et à amener

vers le chapiteau-spectacle de Baroja le public fidélisé du Conservatoire et, ainsi, faire découvrir à une sphère plus large ce nouvel outil culturel.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **16 - BILAN 2010 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Le Conseil municipal prend connaissance de l'état patrimonial des cessions et acquisitions d'immeubles pour l'exercice 2010.

Les principales acquisitions 2010 concernent : le bâtiment Branger de la Rue du Lazaret, les terrains du Maharin (Communauté d'agglomération), la maison Hennequin à Larochevoucault, le bâtiment Laurel transformé depuis en « gymnase du Redon », les terrains Eugénie Hirigoyen (Rue de Jouanicot), la maison « Le Petit Bois » (Allée des Cèdres) qui accueille aujourd'hui les Ressources humaines, ainsi qu'une régularisation foncière faisant suite au classement dans le domaine public de l'Allée des Lucioles.

**(Ne donne pas lieu à vote)**

### **17 - LOGEMENT SOCIAL RUE DU COLOMBIER – CESSION D'UN TERRAIN A L'ACBA**

(Rapporteur : M. VOISIN)

Il est décidé d'autoriser la cession à la Communauté d'agglomération Côte Basque Adour de la parcelle BR 596, située Rue du Colombier, d'une contenance de 944 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 262 951,21 €, en vue de la réalisation d'un bâtiment d'habitat social de 10 logements.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **18 - ROUTE DE CAZALIS - RETROCESSION DU TERRAIN SCI FAM'ILY PAR L'ACBA**

(Rapporteur : M.VOISIN)

Il est décidé d'autoriser la rétrocession, de l'Agglomération à la Ville d'Anglet, d'un terrain non bâti de 379 m<sup>2</sup>, cadastré CV 608, situé 1 Route de Cazalis, au prix de 140 000 € (augmenté des frais de première transaction). Cette acquisition permettra la réalisation d'un accès aux propriétés communales cadastrées SC 30 – CV 234, en vue de la préservation et la mise en valeur des espaces boisés existants.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **19- SITUATION DE LA VOIRIE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2010**

(Rapporteur : M. CELAN)

La situation des voiries existantes sur le territoire communal au 31/12/2010 est la suivante :

-voirie communale : 145,101 km

-voirie rurale : 17,540 km

**(Ne donne pas lieu à vote)**

### **20 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'ALLEE SAINT EXUPERY**

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique réglementaire en vue de l'intégration de l'Allée de St-Exupéry dans le Domaine public.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'ALLEE DE L'OASIS**

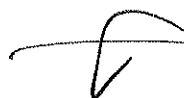
(Rapporteur : M. HADIDI)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique réglementaire en vue de l'intégration de l'Allée de l'Oasis dans le Domaine public.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

ANGLET, le 9 FEVRIER 2011.

Le Maire,



Par déléation  
Le Directeur Général des Services  
Guillaume PLACÉ

